

ÉLECTIONS Clermont Auvergne INP :
CONSEILS SCIENTIFIQUE (collège D-E-F-USAGERS) + CONSEIL DE ÉCOLE INTERNE SIGMA (COLLEGE C)
DATES CLÉS

Scrutin : 16-17/12/2025

	INP : CONSEILS CENTRAUX	INP : CONSEIL DE ÉCOLE SIGMA
<u>Calendrier</u> – Publication		Semaine du 10/11/2025 CEC – Mercredi 12/11 (horaire à préciser)
<u>Publication des listes électorales</u> Par voie d'affichage (au siège de l'établissement + École) + INTRANET + plateforme de vote en ligne + communication auprès des personnels et usagers (au moins 20 jours avant le scrutin – D.719-8 du code de l'éducation)		Au plus tard, le 26/11/2025
<u>Arrêté « campagne électorale »</u> – Publication		Semaine 10/11
<u>Envoi aux électeurs d'une notice d'information</u> détaillée sur le déroulement des opérations électorales et d'un moyen d'authentification leur permettant de participer au scrutin (au moins 15 jours avant le 1 ^{er} jour du scrutin)		Au plus tard, le 01/12/2025
<u>Date limite de dépôt des candidatures</u> Pour INP (conseils centraux) : entre 30 jours francs et 5 jours francs avant la date de scellement de l'urne – D.719-24 du code de l'éducation		01/12/2025 – midi CEC – mardi 02 décembre 2025 – 08h00

<p>Pour écoles interne : article 35 des statuts EPE UCA=> « la date limite pour le dépôt des listes de candidats, qui ne peut être antérieure de plus de 25 jours francs ni de moins de 7 jours francs à la date du scrutin, est définie par la décision organisant les élections »)</p>			
<p><u>Contrôle de l'éligibilité des candidats</u></p>	<p>Dès réception des candidatures MAIS, Si inéligibilité constatée suite au dépôt des candidatures => CEC – AVIS : à réunir au plus tard, le 02/12/2025 + Information du délégué de la liste concernée (possibilité de remplacer le candidat inéligible par un autre candidat du même sexe) : au fil de l'eau, en fonction de la date du dépôt de la candidature, et au plus tard, le 02/12/2025 + Délai de rectification (délai maximum de 2 jours francs à compter de l'information du délégué de la liste concernée) : au plus tard, le 02/12/2025</p>		
<p><u>Publication des candidatures et des professions de foi</u> Par voie d'affichage (au siège des établissements / UFR / Écoles) + INTRANET + plateforme de vote en ligne + communication auprès des personnels et usagers</p>	<p>02/12/2025 (si PAS de constat d'inéligibilité) ou 04/12/2025 (si constat d'inéligibilité)</p>		
<p><u>Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales</u> Pour INP (conseils centraux) : au plus tard, 5 jours francs avant la date de scellement de l'urne – D.719-7 du code de l'éducation</p>	<table border="1" data-bbox="804 845 2153 949"> <tr> <td data-bbox="804 845 1253 949">Mercredi 10/12/2025 – minuit</td><td data-bbox="1253 845 2153 949">Lundi 08/12/2025 – minuit</td></tr> </table>	Mercredi 10/12/2025 – minuit	Lundi 08/12/2025 – minuit
Mercredi 10/12/2025 – minuit	Lundi 08/12/2025 – minuit		
<p>Pour INP (écoles interne) : article 35 des statuts EPE UCA => « les listes électorales sont arrêtées 7 jours francs avant la date prévue pour les élections et ne peuvent plus être modifiées »</p>	<p>CEC – Jeudi 11 décembre 2025</p>		
<p><u>Scellement de l'urne</u></p>	<p>Lundi 15 décembre 2025 – 14h00</p>		

<u>Scrutin</u>	Du mardi 16 décembre 2025 – 9h00 au mercredi 17 décembre 2025 – 16h00
<u>Dépouillement</u>	A l'issue du scrutin mercredi 17/12 – 16h30
<u>Proclamation des résultats</u> (dans les 3 jours après le scrutin – D.719-37 du code de l'éducation et article 32 des statuts => « le président de l'université proclame les résultats du scrutin dans les 5 jours suivant la fin des opérations électorales »)	CEC – Jeudi 18 décembre – 15h30
Délai de <u>recours devant la CCOE</u>	Dans les 5 jours à compter de la publication des résultats
Délai de <u>recours contentieux devant le TA</u>	Dans les 6 jours à compter de la notification de la décision de la CCOE